

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

Séance ordinaire du 4 août 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire et mensuelle du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, tenue le mercredi 4 août 2021 à 20 h, en la salle ordinaire des sessions.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec à laquelle sont présents, messieurs André Thibodeau, Christian Massé, Joël Lemieux-Gagné et Robert Allaire et mesdames Isabelle Meunier et Catherine Belleau-Arsenault, tous conseillers et conseillères sous la présidence de monsieur Lionel Fréchette, maire.

Est également présente madame Chantal Baril, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Le quorum étant atteint, le maire, monsieur Lionel Fréchette, déclare la séance ouverte à 20 h. Il donne les consignes d'usages.

08-21-118 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par monsieur André Thibodeau
Appuyé par monsieur Joël Lemieux-Gagné

Et unanimement résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec les ajouts mentionnés au point 12.1 et les suivants et que le point *Affaires nouvelles* demeure ouvert.

1. Ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 juillet 2021
4. Adoption du règlement #332-2021, G-200 établissant les dispositions réglementaires à être appliquées par la Sûreté du Québec ou le responsable de l'application du présent règlement sur le territoire de la municipalité
5. Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL) année 2
6. Vente de la pépinière et de la débroussailleuse

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

7. Vision stratégique – Proposition d'un calendrier pour les prochaines rencontres
8. Comité des loisirs – Aide financière de départ
9. Voyage-découverte aînés MRC - Contribution
10. Correspondances
11. Adoption des comptes
12. Affaires nouvelles
 - 12.01 Marché Nomade – 19 septembre 2021
 - 12.02 Autorisation montant pour travaux de voirie supplémentaires TECQ
 - 12.03 Dépôt d'aide financière FRR – amélioration Centre sportif Aciers Solider
 - 12.04 Autorisation dépôt Communiqué de presse aux médias – Vision stratégique
 - 12.05
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

08-21-119 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2021

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Allaire, appuyé par madame Isabelle Meunier et unanimement résolu que la secrétaire soit dispensée de faire lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021 et qu'il soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

08-21-120 ADOPTION DU RÈGLEMENT #332-2021, G-200 ÉTABLISSANT LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES À ÊTRE APPLIQUÉES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC OU LE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE, lors de la séance du 4 mai 2021, un avis de motion a été donné par monsieur Christian Massé et un projet de règlement a été déposé par celui-ci au Conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester;

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Joël Lemieux-Gagné, appuyée par monsieur Christian Massé et résolu d'adopter le règlement #332-2021, G-200 établissant les dispositions réglementaires à être appliquées par la Sûreté du Québec ou le responsable de l'application du présent règlement sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

**08-21-121 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT DES
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) ANNÉE 2**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'Aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Arthabaska a obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

_____ l'estimation détaillée du coût des travaux;

_____ l'offre de service détaillant les coûts (gré à gré);

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

__x__ le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Robert Allaire, appuyé par madame Isabelle Meunier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Hélène-de-Chester autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

08-21-122 VENTE DE LA PÉPINE ET DE LA DÉBROUSSAILLEUSE

CONSIDÉRANT QUE nous avons passé une annonce dans le journal municipal *Le Sainte-Hélène* lors de la parution du mois de mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE nous avons eu deux offres pour les équipements soit la pépinière et la débroussailleuse;

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus élevée nous a été mentionnée par monsieur Roland Guillemette soit 12 000 \$ pour les deux machineries;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Isabelle Meunier, appuyé par monsieur Joël Lemieux-Gagné et résolu de vendre la pépinière et la débroussailleuse à monsieur Roland Guillemette au coût de 12 000 \$. Les équipements sont vendus tel que vu et sans garantie.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

08-21-123 VISION STRATÉGIQUE – PROPOSITION D'UN CALENDRIER POUR LES PROCHAINES RENCONTRES

CONSIDÉRANT QUE le CCU a travaillé a proposé un énoncé de vision d'avenir de la municipalité au conseil municipal et que celui-ci en a fait l'adoption par la résolution 07-21-109;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a reçu l'appui du conseil pour poursuivre le travail avec l'accompagnement de monsieur François Gardner du département des communautés de la MRC d'Arthabaska par la résolution 07-21-116;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre du CCU a eu lieu le 22 juillet dernier et qu'ils ont élaboré un calendrier des prochaines rencontres et étapes pour en arriver à l'adoption d'un plan d'action de la vision stratégique de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a proposé le calendrier pour les prochaines rencontres pour le développement de la vision stratégique qui est le suivant :

- ✓ **Septembre 2021** : rencontre du CCU pour établir les principales orientations;
- ✓ **Novembre 2021** : présentation des orientations proposées par le CCU auprès des citoyens par un article dans le journal municipal avec l'objectif de réaliser une nouvelle consultation;
- ✓ **Décembre 2021 ou janvier 2022** : discussion avec le conseil municipal sur les orientations proposées par le CCU;
- ✓ **Janvier ou février 2022** : consultation avec l'aménagiste de la MRC afin de valider la compatibilité des grandes orientations retenues avec le schéma d'aménagement;
- ✓ **Janvier ou février 2022** : rencontre du CCU pour déterminer les objectifs à associer aux grandes orientations;
- ✓ **Février ou mars 2022** : rencontre du CCU pour déterminer les moyens à retenir afin d'atteindre les objectifs fixés;
- ✓ **Été 2022** : adoption par le conseil municipal de la vision stratégique 2022-2024 comprenant les actions prioritaires et du calendrier de réalisation.

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Isabelle Meunier, appuyé par monsieur Joël Lemieux-Gagné et résolu d'accepter la proposition du calendrier du CCU pour les prochaines rencontres dans le but d'élaborer le plan d'action de la vision stratégique 2022-2024.

ADOPTÉE

08-21-124 COMITÉ DES LOISIRS – AIDE FINANCIÈRE DE DÉPART

CONSIDÉRANT QU'il y a eu formation d'un nouveau comité des loisirs avant le début de la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE nous avons avisé le président du Comité des loisirs, M. Steeve Binette, par la résolution 04-21-066 que le conseil était prêt à contribuer d'une somme comme aide de départ pour le Comité des loisirs étant donné le retrait de la possibilité d'engager un coordonnateur aux loisirs et d'un montant au budget qui était attribué pour cette embauche;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Steeve Binette a déposé à la direction générale une demande d'aide financière de départ pour le Comité des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE nous ne souhaitons pas une liste d'activités prévues, mais que nous faisons confiance au jugement du comité des loisirs pour utiliser le montant à bon escient pour développer des activités pour la communauté de Sainte-Hélène-de-Chester;

CONSIDÉRANT QUE lors de notre vérification comptable, notre comptable demande les états financiers du Comité des loisirs, celui-ci devra donc nous transmettre les états financiers de l'exercice précédent soit l'année 2021 lors de la vérification qui aura lieu en début d'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE le président, monsieur Steeve Binette, a demandé s'il y avait récurrence dans les années futures d'un montant de la Municipalité, le conseil étudiera

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

annuellement lors du budget et selon les activités ayant eu lieu sur son territoire, s'il alloue un budget pour le Comité des loisirs.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Robert Allaire, appuyé par monsieur Christian Massé et résolu de donner un montant d'aide de départ d'un montant de 3 000 \$ et que la Municipalité demande un dépôt des états financiers annuel pour transmission lors de la vérification comptable. Pour le moment, le Conseil évaluera annuellement lors du budget s'il alloue au budget un montant pour le Comité des loisirs.

ADOPTÉE

08-21-125 VOYAGE-DÉCOUVERTE AÎNÉS MRC – CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ en collaboration avec la MRC d'Arthabaska organise un voyage-découverte pour les gens de 50 ans et plus de la MRC qui se tiendra le jeudi 7 octobre sous l'appellation « La MRC D'Arthabaska vue d'automne »;

CONSIDÉRANT QUE l'activité se déroulera dans notre municipalité, on nous demande collaboration et contribution;

CONSIDÉRANT QUE les demandes sont les suivantes :

- ✓ La possibilité que la municipalité offre gratuitement le Centre sportif gratuitement;
- ✓ Fournir des tables et des chaises;
- ✓ Offrir un léger dessert sur l'heure du midi;
- ✓ Offrir deux livres du 150^e de la Municipalité comme prix de participation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Thibodeau, appuyé de madame Isabelle Meunier et résolu de prêter gratuitement le Centre sportif, de fournir les tables et les chaises, d'offrir deux livres du 150^e de la Municipalité et de contribuer d'un montant de 150 \$ pour le

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

léger dessert et que le conseil souhaite que ce montant soit pour une entreprise locale pour encourager les commerçants locaux.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCES

Les élus ont pris connaissance du courrier du mois.

08-21-126 ADOPTION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les comptes présentés ont été transmis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pu consulter les comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Robert Allaire, appuyé par madame Isabelle Meunier et résolu à l'unanimité que les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de **38 404.82 \$**

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

12.01 MARCHÉ NOMADE – DIMANCHE 19 SEPTEMBRE

Le Marché Nomade est un marché public de produits locaux qui se déroule une fois par mois dans une des municipalités participantes de la MRC D'Arthabaska. Le but de ce marché est de faire connaître les producteurs et artisans de la municipalité et des municipalités avoisinantes pour donner l'accès aux citoyens aux produits de leur région et permettre la découverte de nouveautés.

L'activité du Marché Nomade aura lieu le dimanche 19 septembre sur le terrain du Centre sportif Aciers Solider de 10 h à 13 h.

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

Vous êtes un producteur ou un artisan et vous souhaitez vendre vos produits à ce marché, vous devez contacter monsieur Olivier L'Écuyer à l'adresse courriel suivante olivierebeniste@gmail.com.

Il y aura également lors de cette occasion la pesée des citrouilles à la suite du concours lancé par le Comité des loisirs par le biais de monsieur Olivier L'Écuyer.

Nous vous invitons à venir en grand nombre à ce premier Marché Nomade pour connaître les produits et les artisans de la région et apprendre qui de vous gagnera le concours de citrouille!

08-21-127 12.02 AUTORISATION TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES 2021 – TECQ

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada ont pris la décision d'octroyer à l'ensemble des municipalités un important soutien financier afin de favoriser la relance de l'économie dans toutes les régions;

CONSIDÉRANT QUE cette décision des gouvernements, la Municipalité recevra un montant additionnel de 160 585 \$ dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE des travaux devaient être exécutés dans une partie du 5^e Rang lors de la prochaine année, mais que les élus ont décidé de prendre une partie du montant octroyé pour exécuter ces travaux cette année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Robert Allaire, appuyé par monsieur Joël Lemieux-Gagné et résolu d'autoriser un montant supplémentaire de 40 000 \$ au budget de la TECQ 2019-2023 pour exécuter les travaux nécessaires.

ADOPTÉE

08-21-128 12.03 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 2 – AMÉLIORATION CENTRE SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE nous avons un montant 75 000 \$ qui nous est alloué dans le cadre du FRR pour notre Municipalité qui est géré par la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT QUE le projet que nous souhaitons déposer consiste à la continuité de l'amélioration de notre Centre sportif pour des travaux dans la chambre des

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

joueurs en rénovant la douche des joueurs et de la salle de toilette et le changement des toiles agricoles qui permettent de fermer la section de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait des travaux à l'hiver 2019-2020 pour remplacer les bandes de la patinoire, les buts et les filets de protection et fait l'embauche d'une personne qui s'occupe de l'entretien de notre infrastructure à l'année;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait des demandes de soumissions pour les travaux souhaités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage avec le milieu de contribuer à 30 % des coûts comme exigés dans le respect des modalités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Thibodeau, appuyé par madame Isabelle Meunier et résolu de déposer une demande à la MRC d'Arthabaska dans le cadre du FRR afin de finaliser la mise à niveau de notre Centre sportif.

ADOPTÉE

08-21-129 12.04 AUTORISATION DÉPÔT COMMUNIQUÉ DE PRESSE – VISION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par monsieur Robert Allaire, appuyé par madame Isabelle Meunier et résolu d'autoriser le dépôt d'un Communiqué de presse aux médias régionaux afin de partager l'adoption de la vision stratégique de développement de la municipalité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

08-21-130 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 20 h 17 par monsieur Robert Allaire, appuyé par monsieur Joël Lemieux-Gagné que la séance soit levée.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

SIGNÉ

Lionel Fréchette
Maire

SIGNÉ

Chantal Baril
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Le maire, monsieur Lionel Fréchette, a pris connaissance de toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Signé à Sainte-Hélène-de-Chester le 8 septembre 2021

